



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 68 f) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Durant la période considérée qui va de juillet 2001 à juin 2002, le Centre a poursuivi ses activités en Afrique dans les quatre domaines prioritaires définis dans le programme de travail approuvé en 1999 par le Groupe des États d'Afrique : appui aux processus et aux initiatives de paix en Afrique; désarmement effectif et contrôle des armements; information, recherche et publications; et activités de plaidoyer et mobilisation de ressources. Les activités opérationnelles dans ces domaines ont notamment consisté à apporter une assistance technique à un certain nombre d'États Membres pour leur permettre d'élaborer et d'exécuter des programmes visant à rassembler et détruire des armes; et d'organiser des séminaires, conférences et ateliers dans le domaine de la paix, du désarmement et de la sécurité en Afrique en particulier, et d'y participer.

Les activités de recherche du Centre ont été renforcées grâce à la première année du Programme de bourses d'études sur la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique qui a rassemblé pendant six semaines à Lomé, trois chercheurs de la République démocratique du Congo, du Kenya et de l'Afrique du Sud. En outre, une étude d'un an sur les filières et caches d'armes illicites en Afrique a été menée à son terme.

* A/57/50/Rev.1.



Le Centre a encouragé la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et ensemble, ils ont entrepris d'harmoniser les relations entre les civils et l'armée pour favoriser la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique. La coopération a également été renforcée avec d'autres organisations sous-régionales, notamment la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. La coopération et les partenariats ont également été étendus aux organisations de la société civile et aux institutions de recherche concernées.

Les difficultés financières ont continué de peser lourdement sur l'activité du Centre, les contributions volontaires des États Membres et d'autres institutions au cours des dernières années n'ayant pas atteint le niveau qui permettrait au Centre de fonctionner à pleine capacité.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Fonctionnement du Centre	2-4	3
III. Objectifs et activités du Centre.....	5-50	3
A. Séminaires, conférences et activités de sensibilisation	33-35	7
B. Projets communs, coopération et partenariats.....	36-40	7
C. Recherche, information et publication.....	41-47	8
D. Coopération avec la société civile en vue de faire progresser des initiatives en faveur de la paix et du désarmement.....	48-49	9
E. Activités envisagées	50	9
IV. Effectifs, financement et administration	51-55	9
V. Conclusions et observations	56-57	10
Annexes		
I. État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour l'exercice biennal 2000-2001		11
II. Activités à financer		12

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application de la résolution 56/25 D du 29 novembre 2001, par laquelle l'Assemblée générale demandait notamment au Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-septième session des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, porte sur la période allant de juillet 2001 à juin 2002.

II. Fonctionnement du Centre

2. Le Centre, qui a été créé en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1985, a son siège à Lomé. Il relève du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui en assure la supervision et coordonne les apports des organes, programmes et organismes des Nations Unies.

3. Depuis que son directeur a été nommé, le 1er décembre 1998, par le Secrétaire général, conformément à la demande que l'Assemblée générale lui avait faite dans sa résolution 52/220, le Centre a poursuivi le processus de revitalisation. Toutefois, le manque alarmant de ressources humaines, matérielles et financières limite la capacité du Centre de mener à bien son programme de travail et de satisfaire les demandes toujours plus nombreuses des États africains.

4. Le programme de travail du Centre, approuvé par le Groupe des États d'Afrique le 1er février 1999, a continué à porter la priorité sur les domaines suivants : appui aux processus et aux initiatives de paix en Afrique; désarmement effectif et contrôle des armements; information, recherche et publications; et activités de plaidoyer et mobilisation de ressources. Le Directeur du Centre a tenu le Groupe informé des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans l'exécution du programme.

III. Objectifs et activités du Centre

5. Le Centre a continué de s'acquitter de ses fonctions conformément au mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/151 G, à savoir fournir aux États africains, sur leur demande et en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent

et les autres efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, de limiter les armements et d'assurer le désarmement dans la région, et coordonner les activités régionales entreprises en Afrique dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

6. Au cours de la période considérée, le Centre a continué, malgré ses difficultés financières, à prendre part aux initiatives tendant à améliorer la compréhension et à renforcer la coopération entre les pays africains dans les domaines de la paix, du désarmement et de la sécurité. Il a tissé de nouveaux liens et resserré sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des fondations, des instituts de recherche et des établissements universitaires s'occupant de ces questions.

7. Dans le cadre de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, le Centre a organisé un atelier les 30 et 31 juillet 2001 afin d'élaborer un programme d'enseignement sur le contrôle des armes légères. Cet atelier a été financé par le Gouvernement suisse et organisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Gouvernement kényen et le secrétariat de Nairobi – structure créée par les 10 États signataires de la Déclaration de Nairobi dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique. Le programme d'enseignement adopté est destiné à former les formateurs des forces de sécurité, des agents des douanes, de la police, de l'armée et des groupes paramilitaires au contrôle des armes légères, tandis que plusieurs États Membres de la sous-région ont demandé au Centre de leur apporter une assistance pour leur permettre de mieux gérer, contrôler, rassembler et détruire les armes légères en excédent, indésirables, illégales, rendues ou saisies.

8. Après avoir servi, entre mars 1999 et avril 2001, de cadre opérationnel pour l'application du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) – créé par le PNUD pour coordonner l'application du moratoire de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, le Centre a participé, à la demande du PNUD, aux débats sur le rôle actif qu'il devrait jouer dans l'application

opérationnelle et politique du PCASED. À cet égard, le Centre a élaboré un programme de travail qui lui permettra d'échanger ses données d'expérience en vue de la collecte et la destruction d'armes en Afrique de l'Ouest, afin de poursuivre la concertation avec les fabricants et les fournisseurs d'armes pour mieux appliquer le moratoire.

9. Le Directeur du Centre a participé à une conférence organisée par le Centre international de conversion de Bonn en marge de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en 2001, et a présenté un document sur le thème du passage du moratoire de la CEDEAO à une opération de paix pour la sécurité des populations.

10. À la demande du Gouvernement de Guinée-Bissau, et en collaboration avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, le Centre a dirigé une mission d'enquête du 9 au 16 juillet 2001. Il s'agissait de prendre la mesure de la prolifération des armes légères dans ce pays et d'établir un projet de document sur la restitution volontaire d'armes illicites détenues par la population. L'enquête a été financée par le Gouvernement néerlandais par l'intermédiaire de son ambassade au Sénégal. S'il est mené à bien, le projet sera étendu au-delà de la zone pilote et deviendra un projet national destiné à rassembler et à détruire les armes illicites et à favoriser le désarmement de quelque 40 000 ex-combattants.

11. À la demande du Gouvernement kényen, du 28 juillet au 4 août 2001, le Centre ainsi que d'autres organismes des Nations Unies ont apporté une assistance technique et opérationnelle dans la réalisation d'une mission d'enquête conduite par le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Cette mission avait pour objectif de déterminer l'ampleur et la portée du problème de la prolifération des armes légères au Kenya. Elle a collecté des informations et des données pour mieux comprendre le problème des armes légères dans ce pays et elle a suggéré des mesures concrètes pour enrayer leur prolifération, et proposé de lancer un projet pilote de restitution volontaire des armes. Cette mission était la première d'une série, et d'autres pourraient suivre dans des pays de la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique concernés par le problème. Dans la Déclaration de Nairobi, les États ont exhorté l'ONU à réaliser une

étude détaillée sur la question du commerce des armes illicites dans la région.

12. Le Centre a fourni un appui fonctionnel et technique au Gouvernement togolais, sur sa demande, pour l'aider à formuler une stratégie nationale de mise en oeuvre efficace du Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le 28 août 2001, lors d'une conférence tenue au Centre à Lomé, le Gouvernement togolais a présenté cette stratégie à des membres du corps diplomatique, à des représentants d'organisations internationales, à des chercheurs et à des journalistes.

13. Le Centre a également aidé le Gouvernement togolais à mettre en place une commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, puis à en lancer les opérations en août 2001. Cette commission a été établie suite à un appel dans ce sens lancé aux États membres de la CEDEAO dans le cadre du Plan d'action adopté en mars 1999, à Bamako, en vue de la mise en oeuvre du Moratoire de la CEDEAO.

14. Le Centre a fourni un appui fonctionnel et participé à la réunion d'experts sur l'action préventive pour éviter les conflits en Afrique de l'Ouest, organisée par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (Washington) à Accra, du 20 au 24 août 2001, à laquelle étaient également présents des hauts fonctionnaires, des officiers militaires, des parlementaires et des représentants de la société civile des 15 pays de la CEDEAO.

15. Au début du mois de juillet 2001, de concert avec le bureau du PNUD en Zambie, le Centre a entamé des discussions au sujet de l'Initiative Dag Hammarskjöld messenger de la paix, en vue de faire de l'endroit où le Secrétaire général Dag Hammarskjöld a trouvé la mort dans un accident d'avion à 13 kilomètres de Ndola (Zambie) un lieu de pèlerinage annuel pour la paix. Le Gouvernement suédois et d'autres donateurs ont financé ce projet entrepris dans le cadre d'un programme de promotion d'une culture de paix par le biais de la formation de messagers de la paix en Zambie et dans d'autres pays de la région.

16. Au cours de la période considérée, le Centre s'est associé à d'autres organismes et départements de l'ONU dans le cadre d'une mission pluridisciplinaire qui s'est rendue en Gambie du 10 au 14 septembre

2001 en vue de formuler et de mettre en oeuvre une stratégie intégrée de prévention des conflits, assortie de délais à respecter, afin d'aider la Gambie à éviter les conflits violents tout en renforçant la paix, la sécurité et la stabilité.

17. Sur la demande du bureau du PNUD au Tchad et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Centre a formulé des modalités et des stratégies d'évaluation des progrès accomplis dans le contrôle de l'utilisation et la limitation des armes légères au Tchad.

18. Le Centre a organisé un séminaire de haut niveau sur le thème « Promotion des relations civiles et militaires : un facteur de paix et de sécurité en Afrique », qui s'est tenu à Lomé, du 29 au 31 octobre 2001. Avec le soutien financier de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Gabon, du Centre d'études stratégiques de l'Afrique et de l'Institut démocratique national des affaires internationales, le Séminaire a pu envisager puis adopter les éléments d'un cadre général de formulation d'un code de conduite à l'intention des forces armées et des forces de sécurité en Afrique.

19. Le 31 octobre 2001, le Centre a fourni un appui technique et fonctionnel au Gouvernement togolais pour l'aider à procéder à la destruction solennelle dans la capitale togolaise (Lomé) de plusieurs centaines d'armes inutiles rassemblées dans le cadre de la campagne nationale visant à améliorer la sécurité humaine et à mettre fin à la contrebande d'armes, aux crimes violents et à la prolifération des armes légères. La cérémonie de la « Flamme de la paix » a également marqué le lancement officiel des activités de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, nouvellement créée au Togo.

20. Le Centre a pris part à la réunion de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, organisée par le Gouvernement japonais à Tokyo du 23 au 25 janvier 2002, et notamment aux travaux d'un comité qui a défini une stratégie de mise en oeuvre effective en Afrique du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

21. En janvier 2002, sur la demande du Gouvernement togolais, le Centre a commencé à mettre au point un programme de formation à l'intention des responsables des forces armées togolaises visant à

promouvoir le désarmement, la réduction des effectifs, l'amélioration de la gestion des stocks d'armes et la limitation, le rassemblement et la destruction des armes légères. Vingt-cinq militaires de haut rang en poste à Lomé et 21 élèves officiers dans divers centres d'instruction militaire du pays devraient bénéficier de cette formation.

22. Le Centre a fourni une assistance technique et opérationnelle en vue de l'organisation d'une conférence internationale sur les conflits armés dans la République démocratique du Congo ayant pour thème « Instaurer une paix durable dans la région des Grands Lacs ». Il a présenté un document d'information à la Conférence sur le thème : « Causes premières, protagonistes, impact et perspectives des conflits : propositions en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la région des Grands Lacs ». Cette conférence, tenue à Sun City (Afrique du Sud), du 21 au 23 février 2002, a été organisée conjointement par l'Institut africain d'Afrique du Sud et l'organisation Women's Action for Peace de la République démocratique du Congo.

23. Le Centre a pris part à une conférence internationale tenue à Pretoria, du 18 au 21 mars 2002, sur le thème « La mise en oeuvre du Programme d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects : partenariats et perspectives ». À cette occasion, il a présenté un document d'information sur le thème « Réduire l'offre et la demande : collecte et destruction d'armes ».

24. Sur la demande du Gouvernement nigérien, le Centre a envoyé une mission au Niger, du 3 au 16 mars 2002 pour aider les Volontaires des Nations Unies à avancer dans l'exécution du projet de consolidation de la paix dans la région de Diffa, au Niger. Aux termes de l'accord de paix conclu en avril 1995, le Gouvernement nigérien avait prévu de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des anciens combattants touaregs.

25. Du 24 mars au 5 avril 2002, le Directeur du Centre a dirigé une mission conjointe ONU-The Hague Appeal for Peace au Niger pour y recueillir des informations et des données susceptibles de faciliter la formulation du projet intitulé « Favoriser la paix et le désarmement : initiatives éducatives visant à désarmer les enfants et les jeunes ». Conçu pour servir de « logiciel » du désarmement dans l'esprit des hommes,

ce projet vise à compléter un projet pilote du Département des affaires de désarmement/PNUD dans la région nigérienne de N'Guimi, qui consistait à rassembler des armes pour les échanger contre des microprojets de développement. Le premier projet devrait être financé par la Fondation Turner et d'autres donateurs et mis en oeuvre à Lima (Pérou); à Gramsch (Albanie) et au Cambodge.

26. Le Centre a participé à une conférence organisée à Accra, du 26 au 27 mars 2002, en vue d'examiner les moyens d'encourager les pays africains à avoir recours au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'au système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. Les représentants des gouvernements et les experts des 15 États membres de la CEDEAO présents à cette conférence se sont félicités de cette initiative et ont invité le Centre à jouer un plus grand rôle dans la promotion de la participation des gouvernements de cette région africaine et à prendre une part plus active à l'organisation des réunions qui seront consacrées à ce sujet dans d'autres sous-régions du continent.

27. Le Centre et le Secrétariat technique provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont tenu des consultations à Lomé, du 25 au 29 mars 2002, pour envisager une éventuelle collaboration dans certains domaines. Le Secrétariat technique provisoire a proposé que le Centre joue un rôle de chef de file dans la sensibilisation des gouvernements africains, en commençant par les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, à la nécessité de signer et de ratifier le Traité.

28. Suite à l'atelier d'octobre 2001 sur les relations civiles et militaires, le Centre a organisé un atelier international à Lomé, du 27 au 29 mai 2002, qui a réuni des experts gouvernementaux d'une vingtaine de pays africains, ainsi que des défenseurs de la paix et de la limitation des armes, venant des milieux universitaires, de centres de recherche et d'organisations de la société civile, afin d'entériner un projet de code de conduite à l'intention des forces armées et des forces de sécurité en Afrique. Cet atelier, organisé en collaboration avec le Gouvernement togolais, a été financé par l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, le Centre africain des études stratégiques et les ambassades des États-Unis d'Amérique et de France au Togo.

29. Du 15 au 30 novembre 2001, le Centre a organisé à Nairobi un cours de formation de formateurs, qui portait sur les techniques de limitation et de réduction des armes légères, en collaboration avec le PNUD, et avec l'appui financier du Gouvernement suisse auquel ont participé plus de 30 responsables des services de police, des douanes et de sécurité, d'organismes militaires et paramilitaires et autres organes de répression des huit des 10 pays de la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique. Ce cours de formation était le premier d'une série de cours offerts par le Centre aux États signataires de la Déclaration de Nairobi de mars 2000 sur le trafic des armes légères.

30. Le Centre a contribué et a participé à des consultations avec des organismes de la société civile d'Afrique de l'Ouest, à Dakar, du 29 avril au 2 mai 2002 en vue de la mise au point d'un manuel de formation sur les armes légères. Ces consultations, coorganisées par Saferworld, International Alert et Oxfam (Grande-Bretagne), faisaient directement suite aux consultations de la société civile à l'échelle de l'Afrique, organisées par le Centre à Lomé, en décembre 2000. Ensuite, le Centre, avec l'appui d'Oxfam (Grande-Bretagne), mettra la dernière main aux modules de formation destinés à un cours pilote à l'intention des membres du réseau d'action d'Afrique de l'Ouest sur les armes de petit calibre, qui a vu le jour à Accra, le 21 mai 2002.

31. Le Centre a présenté des exposés à l'atelier sous-régional du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) et du Département des affaires économiques et sociales, organisé à Conakry, les 3 et 4 juin 2002, sur les moyens de renforcer les capacités des commissions nationales de lutte contre la prolifération des armes légères pour leur permettre d'aider leur gouvernement à appliquer comme il se doit le Moratoire de l'Afrique de l'Ouest.

32. Sur la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, et avec le soutien financier du Gouvernement belge, le Centre a envoyé une mission d'enquête sur le terrain du 3 au 9 juin 2002, dans la perspective de mener une vaste campagne de sensibilisation au danger des mines.

A. Séminaires, conférences et activités de sensibilisation

33. À l'occasion de la Semaine du désarmement (24-30 octobre 2001), dont l'ouverture a coïncidé avec le quinzième anniversaire de l'inauguration du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre a organisé toute une série de manifestations, notamment un concert géant diffusé en direct par les stations de télévision locales, sur le thème « La lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique ». Dix-neuf auteurs de chansons, chanteurs et groupes artistiques togolais ont participé au concert pour appuyer la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique. À la suite de cet événement, le Centre a entrepris de publier sur le thème « Paix, sécurité et désarmement en Afrique » la chanson intitulée « Disarm Africa » écrite par le Centre et l'artiste togolais Dama Damawuzan qui paraîtra sous forme de disque compact et en vidéoclip.

34. Par son programme de mobilisation et de sensibilisation, le Centre a continué à tenir tous les mois une réunion d'information consacrée aux questions de désarmement, de paix et de sécurité en Afrique dans le cadre du Forum du désarmement. Les réunions inaugurées en janvier 2001, se tiennent depuis cette date le dernier mardi du mois. Le Forum est ouvert au corps diplomatique, aux organisations de la société civile s'occupant de questions de désarmement, aux organismes de recherche et aux universités, et offre l'occasion aux diverses parties concernées de suggérer des solutions pratiques aux nombreux problèmes liés à la sécurité en Afrique.

35. Au nombre des 10 sujets abordés lors du Forum au cours de la période considérée, ont figuré notamment : « Les conflits identitaires en Afrique : cas précis et généralisation du phénomène » (juillet 2001); « La stratégie appliquée par le Gouvernement togolais en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects » (août 2001); « Le rôle de l'armée dans les transitions démocratiques en Afrique » (septembre 2001); « Les conflits en Afrique : mieux comprendre l'échec des solutions traditionnelles » (octobre 2001); « La capacité des États africains d'assurer la sécurité et la défense : l'apparition d'acteurs non étatiques » (décembre 2001); « L'intangibilité des frontières héritées de la colonisation : un obstacle à la paix? – le

cas du Soudan et de la Somalie » (janvier 2002); « Le terrorisme et la prolifération des armes légères » (février 2002); et « L'intégration régionale : moyen de promouvoir la paix en Afrique » (mars 2002).

B. Projets communs, coopération et partenariats

36. Le Centre a continué de créer des partenariats avec d'autres organisations s'occupant de questions similaires sur le continent, notamment l'OUA/Union africaine, l'African Centre for Strategic Studies (Washington), le National Democratic Institute (États-Unis d'Amérique), l'Institute of Strategic Studies (Afrique du Sud) et le Forum des responsables africains (Nigéria). Les possibilités de collaboration explorées au cours de la période considérée ou envisagées à l'heure actuelle pourront notamment prendre la forme d'échanges de personnel, de publications communes et de mobilisation de fonds menée en commun, particulièrement en ce qui concerne des programmes communs de recherche.

37. Au cours de la période considérée, le Centre a conclu trois accords de partenariat : le premier, avec le Gouvernement belge, touchant le Programme d'experts associés; le deuxième, avec le Département des affaires étrangères et du commerce international du Gouvernement canadien, touchant le Programme international de stage à l'intention des jeunes de ce département; et le troisième, avec le Gouvernement allemand, touchant un programme de bourses. Les coûts afférents à ces trois programmes ont tous été pris en charge par les partenaires concernés.

38. Le Centre a continué d'apporter une aide technique et opérationnelle aux travaux du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Il a notamment fourni un appui logistique au Comité consultatif lors de la réunion de celui-ci qui s'est tenue du 2 au 5 juillet 2001 à Libreville pour examiner le statut du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale. Du 14 au 16 novembre 2001, le Centre a également participé, à Kinshasa, à une conférence sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés, organisée par le Comité consultatif, lors de laquelle il a présenté un document d'information sur l'« Analyse des conflits armés récents en Afrique centrale et leur impact sur la situation des femmes et des enfants ».

39. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de tisser des liens de collaboration et de resserrer la coopération dans le cadre de projets de recherche entrepris avec plusieurs organismes ayant leur siège en Afrique, en Europe et dans les Amériques. Les organismes contactés sont notamment l'Institut français des relations internationales (Paris); le Centre d'étude d'Afrique noire (Bordeaux); le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Belgique); le Centre for Democratic Empowerment (Libéria); the Campaign for Good Governance (Sierra Leone); International Alert (Royaume-Uni); BASIC (Royaume-Uni); le Centre for Democracy and Development (Royaume-Uni); le Forum des responsables africains (Nigéria); et l'African Strategic Peace Research Group (Nigéria).

40. Des entretiens ont également eu lieu avec le Centre pour la démocratisation des forces armées (CDAF) (Genève), sur les moyens pratiques de coopérer en vue de renforcer les relations entre les civils et les militaires pour l'établissement d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique.

C. Recherche, information et publication

41. La première année du Programme de bourses d'études sur la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique, lancé par le Centre en mai 2001 avec l'aide financière du Gouvernement allemand, s'est achevée. Les monographies établies par les chercheurs ont été publiées. Au moment de l'établissement du présent rapport, les travaux relatifs à la deuxième année du Programme avaient commencé.

42. Chaque année, ce programme de bourses permet à trois chercheurs de mener une étude au Centre pendant trois mois sur un sujet de leur choix dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement en Afrique. Les chercheurs, qui dans leur majorité doivent être titulaires d'un diplôme universitaire de troisième cycle, sont sélectionnés par un comité international créé à cet effet et composé des organisations et institutions suivantes : OUA, Conseil pour le développement de la recherche sociale en Afrique, Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, Institut des relations internationales du Cameroun, *Southern African Political and Economic Monthly*, Centre d'étude d'Afrique noire, Centre international de conversion de Bonn, Université du Bénin, ambassade de la République fédérale d'Allemagne au Togo et

Centre des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

43. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre a mis la dernière main à l'établissement de la version bilingue (textes anglais et français) d'un manuel et d'un programme de formation d'instructeurs en matière de contrôle des armes légères. Le manuel a été mis au point dans le cadre de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique.

44. Au cours de la période considérée, le Centre a rénové sa bibliothèque et mis à jour sa collection de documents portant sur la paix, la sécurité et le désarmement. Désormais, la bibliothèque est ouverte aux chercheurs et autres utilisateurs. Un catalogue des ouvrages disponibles a été publié. Les lecteurs et les chercheurs qui utilisent les services de la bibliothèque peuvent consulter le catalogue, qui sera mis à jour périodiquement, sur le site Web du Centre. Une deuxième édition mise à jour du catalogue a paru en mai 2002.

45. Au cours de la période considérée, le Centre a fait paraître plusieurs documents et publications portant notamment sur : « La promotion des relations entre les civils et les militaires en Afrique : rapport de séminaire bilingue » (anglais et français) (février 2002), le « Rapport final de l'édition de 2001 du Programme de bourses sur la paix, le désarmement et la sécurité en Afrique » (mars 2002), le « Rapport final bilingue (anglais et français) du projet "Filières et caches d'armes en Afrique" » (avril 2002), le « Rapport sur les enfants pris dans les conflits armés en Afrique (février 2002), le Rapport sur l'évolution du conflit en Afrique (février 2002), la Collecte et la destruction des armes (mars 2002) et la Sécurité et les conflits dans le domaine de l'environnement ou conflits « verts » (mai 2002).

46. en raison des contraintes financières et autres problèmes techniques, le Centre n'a fait paraître qu'un des quatre numéros de son bulletin trimestriel bilingue *African Peace Bulletin/Bulletin africain de la paix*, qui traite de questions intéressant la paix, la sécurité et le désarmement principalement en Afrique, et de domaines apparentés. Dans le cadre de son programme de mobilisation et de sensibilisation, le Centre s'est concentré sur l'organisation de plusieurs manifestations en plein air, notamment un concert

gérant, la tenue mensuelle du Forum du désarmement, ainsi que la radio et la télédiffusion de programmes pertinents; il a également maintenu les contacts et la visibilité par son site Web <www.unrec.org>, qui est actualisé régulièrement.

47. Le Centre a entrepris des recherches touchant les embargos sur les armements et autres sanctions en Afrique depuis 1960 avec l'appui financier du Gouvernement français. L'étude examinera l'efficacité des embargos sur les armements et autres sanctions dans ce domaine en faisant ressortir les lacunes et les atouts qui ont pu compromettre ou encourager les perspectives d'une paix et d'une sécurité durables sur le continent. L'étude sera diffusée largement tant en Afrique qu'ailleurs.

D. Coopération avec la société civile en vue de faire progresser des initiatives en faveur de la paix et du désarmement

48. Le Centre a offert une assistance et un appui technique pour le lancement d'un réseau de la société civile faisant campagne pour le contrôle et la réduction des armes en Afrique de l'Ouest, connu sous le nom de Réseau d'actions d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères.

49. Le Centre a fourni un appui opérationnel à l'organisation d'une consultation des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest, qui s'est déroulée à Dakar du 29 avril au 1er mai 2002. Oxfam GB et International Alert (Royaume-Uni) ont également participé à l'organisation de cette consultation, dont l'objectif principal était de mettre au point un programme de formation à l'intention des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest.

E. Activités envisagées

50. On trouvera en annexe II une liste des activités que les pays et organismes donateurs intéressés sont invités à financer.

IV. Effectifs, financement et administration

51. Au cours de la période considérée, des problèmes d'ordre financier persistants ont empêché le Centre d'être pleinement opérationnel pour l'exécution de son programme de travail. Ses activités ont continué d'être entravées par le manque de ressources à consacrer aux dépenses opérationnelles. En conséquence, le Centre a continué de fonctionner avec un effectif très réduit d'agents des services généraux alors que les demandes d'aide émanant des États Membres étaient de plus en plus nombreuses.

52. Grâce au Programme de stages internationaux pour les jeunes du Gouvernement canadien pour la période 2001-2002, le Centre a bénéficié des services de deux stagiaires pendant six mois, de septembre 2001 à février 2002. Sélectionnés par Project Ploughshares, organisation non gouvernementale canadienne dont les activités sont axées sur la promotion du désarmement, la démilitarisation et le règlement pacifique des conflits politiques, ces stagiaires ont aidé le Centre pour les programmes consacrés à la protection des enfants engagés dans des conflits armés en Afrique et aux mesures concrètes de désarmement en Afrique.

53. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de bénéficier, pour la deuxième année, du savoir-faire d'un expert associé dont les services étaient financés par le Gouvernement belge, qui a contribué à l'élaboration des programmes de paix du Centre.

54. Le Directeur a poursuivi ses activités intensives de collecte de fonds par des missions dans plusieurs États Membres et des contacts avec des pays et des institutions, dont l'Afrique du Sud, la Belgique, le Cameroun, le Canada, la France, le Japon, le Nigéria, la Norvège et la Suisse. Durant la période considérée, le montant des contributions volontaires reçues s'est élevé à 127 097 dollars des États-Unis.

55. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements belge, français et norvégien, ainsi qu'à l'OUA, pour leur appui généreux, et remercie le Gouvernement togolais d'avoir accueilli le Centre et de lui apporter son soutien. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'exercice biennal 2000-2001.

V. Conclusions et observations

56. Durant la période considérée, le Centre a continué de jouer un rôle de pointe pour la promotion de la paix, de la sécurité et du désarmement en Afrique. Il a reçu un nombre croissant de demandes d'aide et de soutien des États Membres, ainsi que d'organisations régionales et non gouvernementales. En exécutant son mandat, le Centre a établi des relations de travail solides avec l'OUA et mis en place des programmes de partenariat avec un certain nombre d'institutions et d'organisations de la société civile en Afrique et dans d'autres régions.

57. En dépit des efforts intensifs qu'il a déployés pour réunir des fonds, le Centre est toujours confronté à de graves difficultés financières qui l'ont empêché de donner la pleine mesure de ses capacités pour s'acquitter de son mandat. C'est pourquoi le Secrétaire général compte sur un renforcement du soutien et de la coopération des États Membres et des organisations afin de garantir le bon fonctionnement du Centre.

Annexe I

**État financier du Fonds d'affectation spéciale
pour le Centre régional des Nations Unies
pour la paix et le désarmement en Afrique
pour l'exercice biennal 2000-2001**

<i>Dollars des États-Unis</i>	
Solde du Fonds au 31 décembre 1999	51 017
Recettes du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001	
Contributions volontaires*	358 610
Intérêts créditeurs	23 160
Recettes accessoires	22 546
Total partiel	404 316
Dépenses	
Du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001	361 867
Reports de la période précédente	8 886
Total partiel	370 753
Solde du Fonds au 31 décembre 2001	84 580

Note : Les informations ci-dessus reposent sur l'état financier du Centre pour la période allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001. Entre le 1er janvier et le 30 juin 2002, des contributions supplémentaires d'un montant total de 88 173 dollars ont été reçues de la Belgique (10 667 dollars), de la France (67 506 dollars) ainsi que de l'Organisation de l'unité africaine (10 000 dollars).

* 2000 : Allemagne (21 749 dollars), Algérie (5 000 dollars), Canada (6 755 dollars), France (66 325 dollars), Maurice (5 000 dollars), Suisse (56 500 dollars) et Croix-Rouge norvégienne (79 978 dollars); 2001 : Chine (10 000 dollars), France (68 337 dollars) et Norvège (38 924 dollars).

Annexe II

Activités à financer

Projet I

Intitulé du projet	Promotion des relations entre les autorités civiles et militaires en Afrique, facteur de paix et de sécurité.
Objet	Consolider le rôle des forces armées dans le processus démocratique; Adopter à l'échelle du continent un code de conduite pour les forces armées et les forces de sécurité en Afrique; Promouvoir la paix et la sécurité durables grâce à l'établissement de relations harmonieuses entre civils et militaires.
Localisation	Conception du projet : Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, Lomé (Togo); Mise en oeuvre du projet : dans plusieurs États africains.
Durée	Deux ans.
Nombre de participants	Deux participants parmi les 50 États membres de l'OUA/ de l'Union africaine.

Prévisions de dépenses (En dollars des États-Unis)

Personnel du projet (trois fonctionnaires pour une durée de deux ans)	223 600
Frais de voyage et frais afférents à la tenue de conférences (cinq jours, 100 participants).	223 250
Mise en oeuvre du projet au niveau national dans 10 pays pilotes	45 000
Dépenses d'exécution du projet	36 000
Publication et diffusion du code de conduite	21 750
Total	549 600

Projet II

Intitulé du projet	Renforcement des capacités de limitation des armes légères, à l'intention des responsables de la sécurité et de l'application des lois sur le territoire des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
Objet	Renforcer les capacités des responsables de l'application des lois et de la sécurité dans la région de l'Afrique australe en leur fournissant des moyens et des outils modernes aux fins de la limitation des armes légères.
Localisation	La première phase du projet, qui prendra la forme d'une réunion consacrée à l'élaboration d'un programme de formation, se déroulera à Lomé, au siège du Centre régional; La deuxième phase, qui consistera en un atelier de formation des formateurs, se déroulera à Windhoek.
Durée	Six mois.
Nombre de participants	55 participants de la sous-région; 12 experts; 1 coordonnateur de projets.

Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

Atelier consacré à l'élaboration d'un programme de formation; réunion de 12 experts de la région chargés d'examiner et d'adopter les propositions réunies par le Centre régional en vue de l'élaboration d'un programme de formation (trois jours)	22 520
Coordonnateur de projets chargé du programme de formation des formateurs (cinq mois)	8 000
Atelier de formation des formateurs (deux semaines, 50 participants, 12 formateurs)	215 550
Total	246 070

Projet III

Intitulé du projet	Renforcement des capacités des centres de coordination dans le cadre de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique.
Partenariat	Avec le secrétariat de l'Office des Nations Unies à Nairobi et des organisations non gouvernementales qui ont des activités dans ce domaine.
Objet	Dynamiser les centres de coordination chargés de mettre en oeuvre la Déclaration de Nairobi au niveau national dans les États signataires et contribuer à l'établissement de tels centres dans les pays où il n'en existe pas.
Localisation	Conception du projet : Lomé; Mise en oeuvre du projet : dans les 10 pays signataires de la Déclaration de Nairobi (Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan).
Durée	Dix semaines.
Nombre de participants	Dix participants originaires des 10 États signataires de la Déclaration de Nairobi.

Prévisions de dépenses (En dollars des États-Unis)

Conception et exécution du projet (y compris un responsable de la coordination, quatre mois)	9 900
Publication des manuels pédagogiques	15 750
Organisation d'ateliers nationaux (y compris les frais de voyage de deux experts, du coordonnateur du projet et de deux fonctionnaires, ainsi que les frais afférents aux conférences et les dépenses de fonctionnement).	77 000
Total	102 650